



100 CONSTRUCTIONS PUBLIQUES EN BOIS LOCAL

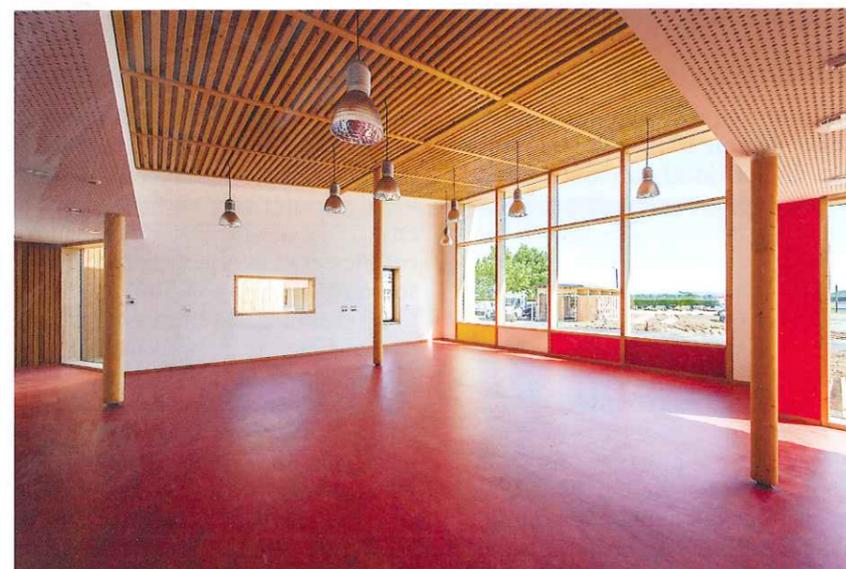
Un exemple vaut mieux qu'un long discours

Leader des matériaux biosourcés, le bois est plébiscité et tient aujourd'hui une place de choix dans le marché de la construction. En parallèle, une stratégie de filière se met en place avec l'écriture du futur Programme national de la forêt et du bois pour la France. La Fédération nationale des Communes forestières ne s'y est pas trompée en initiant dès 2012 le programme « 100 constructions publiques en bois local ». À mi-parcours, les résultats dépassent les objectifs prévus et démontrent la plus-value du bois local pour les territoires ainsi que le rôle majeur des élus pour des projets innovants et créateurs d'emplois autour des massifs forestiers.

UN PARI À GAGNER

Relancer la filière forêt-bois, redonner de la compétitivité à nos entreprises, créer de l'emploi, mobiliser plus de bois, s'engager dans des démarches durables, contribuer à la transition énergétique du pays... L'État, les régions et les différents acteurs publics se sont engagés à répondre à ces grands enjeux et les initiatives se multiplient dans les territoires. Dans ce contexte, la Fédération nationale des Communes forestières a affirmé très tôt le rôle essentiel des

collectivités et l'importance de replacer la forêt au cœur du développement local. Le réalisme politique de ses élus l'a conduite à déployer au plus près du terrain, grâce à son réseau d'associations régionales et départementales, des actions qui démontrent aujourd'hui leur efficacité. Après les chartes forestières de territoire, le développement des chaufferies bois en milieu rural ou encore les plans d'approvisionnement territoriaux, les Communes forestières se sont lancés un défi : construire 100 bâtiments publics en bois local en cinq ans pour démontrer que le bois est un matériau d'avenir moderne et performant, que son utilisation en circuit court est possible, qu'il favorise le développement économique des territoires et contribue à la lutte contre les dérèglements climatiques. Convaincus que l'exemple est un soutien indispensable à l'écriture d'une



La commune d'Hadol (88), propriétaire de 1280 hectares de forêt, a choisi de valoriser son bois pour la construction du groupe scolaire. Cette réalisation de 1460 m² est en structure mixte bois-béton et utilise du sapin (charpente), du douglas (ossature et bardage) et du hêtre (menuiseries intérieures).

président de la Fédération nationale des Communes forestières, et Christian Piquet, président de France Bois Régions (FBR), ont signé le 26 novembre 2014 un accord-cadre en faveur du développement et de la valorisation du bois français dans la construction. Il a pour objectif d'améliorer le soutien apporté aux territoires, aux maîtres d'ouvrage publics, maîtres d'œuvre et entreprises de la filière souhaitant utiliser des bois locaux pour leurs projets constructifs. En effet, la Fédération nationale des Communes forestières avec ses équipes et ses élus chargés de l'aménagement du territoire et de la prescription, France Bois Régions avec son réseau de prescripteurs et leur connaissance de la filière et des entreprises, sont des interlocuteurs de proximité pour détecter des projets de construction publique.

politique nationale réussie, les élus forestiers participent et contribuent avec ce programme à une meilleure valorisation du bois au service de la filière française.

PLUS DE LA MOITIÉ DES OBJECTIFS ATTEINTS

Initié en 2012, le programme « 100 constructions publiques en bois local » est né de la volonté des élus aménageurs du territoire, maîtres d'ouvrage publics et très souvent producteurs de bois, de voir se développer localement l'utilisation du bois dans la construction. Les objectifs : valoriser au mieux leur production forestière, développer l'économie locale et maintenir l'emploi en milieu rural, mais aussi renforcer la compétitivité des entreprises des territoires et s'inscrire dans une démarche de développement durable en valorisant sur place un matériau

renouvelable et moins énergivore que ses concurrents.

Il a permis l'émergence de 58 projets sur le territoire national, soit plus de la moitié des objectifs prévus. Et surtout, le programme a été relayé sur plusieurs territoires à travers la mise en place d'appels à projets ou encore de politiques pilotes sur la construction en bois local à l'exemple de certains départements. Un travail sur la performance environnementale des bâtiments avec la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Paysage (DHUP, ministères de l'Écologie et du Logement) engagé sur dix bâtiments montre que le bois valorisé en circuit court a toute sa place aux côtés d'autres matériaux biosourcés.

Aujourd'hui, la volonté est aussi de travailler avec les interprofessions régionales et leur réseau de prescripteurs bois. Dominique Jarlier,

COLLOQUE À MI-PARCOURS : LA FORCE DE LA DÉMONSTRATION

Un colloque était organisé le 22 janvier dernier pour faire le bilan à mi-parcours du programme « 100 constructions » et ouvrir de nouvelles perspectives à cette action phare des Communes forestières.

Initié par Francis Cros, vice-président de la Fédération nationale des Communes forestières en charge du bois construction et conseiller général de

Qu'est-ce que le bois local ?

La notion de « bois local » recouvre l'ensemble des initiatives de fourniture du bois, de marques, de certification, et travaux sur la traçabilité. Le terme « local » définit aujourd'hui des bois coupés sur les massifs forestiers à proximité, transformés et mis en œuvre par des entreprises de proximité.



L'Hérault, ce colloque intitulé « Du projet démonstratif à la généralisation du bois local » a réuni 150 élus, agents de développement, professionnels et partenaires de la filière bois à l'Hôtel du département de Montpellier.

Le président de la Fédération, Dominique Jarlier, a inscrit ces travaux en lien avec les grands chantiers engagés par l'État : stratégie de filière, COP 21. Les témoignages d'élus et de professionnels ont confirmé la plus-value apportée par le choix de la ressource locale dans la commande publique : impact sur les emplois locaux non délocalisables, sur l'environnement, sur le cadre de vie, relance d'une économie de proximité (voir p. 21).

LES POUVOIRS PUBLICS S'ENGAGENT

Si aujourd'hui beaucoup reprennent cette notion de bois local et de valorisation des bois des massifs français, il n'en était pas tout à fait de même il y a quelques années. La construction bois fait des émules : les projets « vitrines » commencent à créer, chez les maîtres d'ouvrage publics, le réflexe « construire en bois local ». Les institutions et les partenaires encouragent les démarches en ce sens et plusieurs territoires soutiennent depuis quelques années, par des moyens humains et financiers, des politiques en faveur du bois local.

Ainsi, des appels à projets ont été mis en place dans plusieurs régions : « bâtiments collectifs en bois locaux » depuis 2011 par la Région Bourgogne ; « Écomatériaux » en 2014 par

la Région Alsace et l'ADEME pour soutenir le développement « de solutions constructives » mettant en œuvre des matériaux « à faible impact environnemental issus de ressources locales » ; la région Lorraine avec son appel à projet « Construction en bois local » en 2013 qui a permis de soutenir la construction de trois bâtiments.

Un programme tripartite a été élaboré en Champagne-Ardenne entre l'interprofession Valeur Bois, l'Agence régionale pour la construction et l'aménagement durable (ARCAD) et les Communes forestières pour accentuer la prescription du bois dans la construction, en circuit court.

Francis Cros, en tant que conseiller général de l'Hérault, a présenté lors du colloque la politique du département en faveur du bois construction : en février 2014, une charte quadripartite a été signée entre le conseil général, Hérault énergies, l'Association des maires et l'Association départementale des Communes forestières, pour marquer leur volonté forte de coordonner les actions en faveur du développement du bois énergie et de l'utilisation du bois dans la construction sur l'ensemble du territoire.

Dans la Meuse, les Communes forestières de Lorraine et le conseil général se sont associés pour organiser un colloque le 3 décembre 2014, à Verdun sur le bois local dans les projets publics de construction et de rénovation (voir p. 28).

Enfin, plusieurs collectivités ont adhéré à la Fédération nationale des

repères

30 projets en bois local, c'est :

- un impact positif sur le climat : 6 800 tonnes de CO₂ stockées, des bâtiments durables et plus autonomes sur le plan énergétique

- un impact positif sur l'économie : 46 emplois non délocalisables, la valorisation des savoir-faire et des entreprises locales

- un impact positif sur les populations : la fierté des habitants pour des projets exemplaires et des visites de bâtiments tout au long de l'année

Retour sur le colloque



« La politique forestière connaît depuis peu un renouveau sans précédent. C'est une belle dynamique qui doit nous encourager. **Innovons, soyons audacieux : le bois est le matériau du futur.** »

Dominique JARLIER, président de la Fédération nationale des Communes forestières.



« **La construction bois n'est pas satellitaire**, mais elle est bien inscrite dans le marché de la construction en France. »

Christian PIQUET, président de France Bois Régions.



« Les actions nationales ne suffisent pas. **Le développement de la filière passe par des approches de territoire.** »

Guillaume DEROMBISE, chef de projet à la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP) des ministères de l'Écologie et du Logement.



« Nous sommes des communes forestières : **si l'on ne donne pas l'exemple, qui va y aller ?** »

Roland SAMARDIA, président du syndicat mixte du canton de Morez (39).



« On apprend à travailler avec le bois local. **Ce matériau a une vraie plus-value.** »

Nathalie LARCHÉ et **Nicolas METZGER**, architectes associés de l'agence Larché-Metzger, spécialisés dans la construction bois.



« Les maîtres d'ouvrage ont besoin de voir des projets. **C'est le bon sens et la force des élus locaux que d'avoir une volonté politique réaliste.** »

Francis CROS, vice-président de la Fédération nationale des Communes forestières en charge du bois construction.



« C'est un enrichissement pour un territoire de valoriser sa ressource. **C'est aussi notre participation au développement durable et à l'indépendance énergétique de notre pays [...]** Il y a une vraie fierté de la part des habitants de s'approprier un bâtiment construit avec le bois de leur région. »

Jean-Louis CHABAUD, maire de Barrême (04).



Afin de saluer l'engagement des maîtres d'ouvrage dont les bâtiments sont inscrits au programme « 100 constructions », des trophées ont été remis aux élus présents. Parmi les bâtiments inscrits au programme, plusieurs ont été primés dans le cadre du Prix national de la construction bois, organisé par France Bois Régions.